

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :

26 06 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, dans les locaux de la Mairie d'Arbois, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :

19 06 2023

**Nombre de
délégués :**

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Absents :

Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M FASSET Gêrôme, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

EXCUSES : Mme CALINON Séverine,

SECRETARE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 15 - 23 Modification tableau des effectifs

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires, le syndicat est engagé depuis 2020 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations et dans la poursuite des orientations suivantes :

- Consolider l'intervention du syndicat sur la gestion des cours d'eau et la protection de la ressource,
- Poursuivre la restauration des milieux aquatiques dans le cadre de la politique contractuelle de l'Agence de l'Eau et des autres financeurs,
- Poursuivre la rationalisation de la gestion des digues et sécuriser les missions de gestion de crise.

Le syndicat est à ce titre chargé de la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux visant à la reconquête des milieux aquatiques sur l'ensemble de son territoire d'intervention. Ce programme s'appuie principalement sur la mise œuvre du « contrat de rivière Doubs et territoires associés » et sur le « contrat de bassin de la Loue et ses affluents ».

Au vu des actions menées, il apparaît nécessaire de faire évoluer le poste de technicien vers un poste d'ingénieur territorial pour intégrer les besoins de compétences à mobiliser pour satisfaire aux demandes : projets de restauration, aspects foncier, trame turquoise, gestion d'ouvrages ... Le poste de technicien est actuellement pourvu par un agent contractuel dont le contrat arrivera à terme au 30/09/2023.

Pour mener à bien ses missions, et conformément aux projections financières, le syndicat souhaite pouvoir monter en compétence avec la création d'un poste de Chargé(e) de mission GEMAPI (parallèlement à la suppression du poste de technicien) qui devra principalement œuvrer dans les domaines suivants :

- Restauration et entretien des cours d'eau et milieux aquatiques,
- Prévention contre les inondations (gestion des digues et gestion de crise),
- Restauration de la continuité écologique,
- Animation foncière et concertation.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA

Dans ces conditions, le Président rappelle les éléments suivants :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement de ses services.
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur territorial pour renforcer les moyens d'intervention du syndicat sur ses missions,
- Considérant la possibilité que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 modifiée,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- La création d'un poste d'ingénieur territorial, permanent, à temps complet.
- La suppression du poste de technicien territorial, permanent, à temps complet.
- La modification du tableau des effectifs à compter du 01/10/2023, comme suit :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : INGENIEURS

Grade : INGENIEUR TERRITORIAL

Nouvel effectif : 4

Ancien effectif : 3

Cadre d'emploi : TECHNICIENS

Grade : TECHNICIEN TERRITORIAL

Nouvel Effectif : 0

Ancien effectif : 1

Pour extrait conforme,

A Dole, le 26 juin 2023,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER